

Règlement du concours « Préparez son avenir dès maintenant avec WKND Radio et Universitas »

1. PÉRIODE DU CONCOURS

- 1.1 Les inscriptions au concours sont ouvertes du 30 octobre 2016 au 24 novembre 2016 à minuit (« Période du concours »).
- 1.2 Le tirage au sort aura lieu le 25 novembre 2016, pendant l'émission du matin, au bureau administratif de Leclerc Communication, 815, boulevard Lebourgneuf, bureau 505, Québec (Québec) G2J 0C1, parmi les cinq finalistes fait au cours de la semaine.

2. MODE DE PARTICIPATION

- 2.1 Pour participer au concours « **Préparez son avenir dès maintenant avec WKND Radio et Universitas** », les participants doivent compléter le formulaire Web disponible à www.wknd.fm/concours
- 2.2 Au cours de la semaine du 21 novembre, les animateurs de l'émission Dalair le Matin feront un finaliste par jour par tirage au sort.
- 2.3 Une seule inscription par personne sera acceptée durant la Période du concours.
- 2.4 Les chances de gagner un prix sont reliées au nombre d'inscriptions valides reçues pendant la Période du concours.
- 2.5 Aucun achat requis.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 3.1 Le concours est ouvert uniquement aux résidents du Québec, âgés de 18 ans ou plus.
- 3.2 Pour être éligible au concours, le nom et la date de naissance réels d'un enfant âgé de 9 ans ou moins en date du tirage au hasard devront être inscrits sur le formulaire d'inscription.
- 3.3 Les employés de Leclerc Communication, Gestion Universitas inc., de la Fondation Universitas du Canada, ainsi que les membres du comité responsable du tirage, de même que leur famille immédiate (le père et la mère, le frère et la sœur, les enfants et le conjoint) et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

4. DESCRIPTION DU PRIX

- 4.1 Le prix consiste en un (1) REEE du Plan REEFLEX pouvant atteindre jusqu'à 2 000 \$ en paiements d'aide aux études (PAE) pour l'enfant inscrit sur le formulaire. Pour être éligible au concours, l'enfant inscrit doit être âgé de 0 à 9 ans (inclusivement) en date du tirage au sort (voir point 1.2).

5. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

- 5.1 Leclerc Communication communiquera avec le gagnant dans les quinze (15) jours suivant le tirage au hasard par téléphone. Avant d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Leclerc Communication communiquera ensuite les coordonnées du gagnant à Gestion Universitas inc.
- 5.2 Si le participant sélectionné ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique ou s'il est impossible de le joindre dans les quinze (15) jours suivant la date du tirage, son inscription sera annulée et une autre inscription sera tirée au sort jusqu'à ce que le prix soit attribué.
- 5.3 Le prix sera accepté comme tel et ne pourra pas être ni vendu, ni transféré. Cette offre ne peut être jumelée à une autre offre promotionnelle, de Gestion Universitas inc et la Fondation Universitas du Canada et est non monnayable.
- 5.4 Le gagnant pourra réclamer son prix en contactant Gestion Universitas inc., en écrivant à l'adresse suivante : Gestion Universitas inc., Centre d'affaires Henri-IV, 1035, av. Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec, QC, G1W 0C5, ou par courriel à info@universitas.ca, dans les quinze (15) jours suivant le concours.

6. AUTRES MODALITÉS

- 6.1 En participant à ce concours, le gagnant autorise Leclerc Communication, Gestion Universitas inc. et la Fondation Universitas du Canada à utiliser son nom et/ou son image, notamment sa photo et/ou sa voix, son lieu de résidence (ville et province seulement) à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 6.2 Le gagnant doit signer un document attestant de son admissibilité au présent règlement.
- 6.3 Le gagnant dégage Leclerc Communication, Gestion Universitas inc. et la Fondation Universitas du Canada de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 6.4 Le refus d'accepter le prix libère Leclerc Communication, Gestion Universitas inc. et la Fondation Universitas du Canada de toute responsabilité ou obligation vis-à-vis du gagnant.
- 6.5 Le gagnant devra rencontrer un représentant en plans de bourses d'études pour signer sa convention et fournir son numéro d'assurance sociale (NAS) et celui de l'enfant désigné bénéficiaire, dans les douze (12) mois suivant la date de signature de la convention.
- 6.6 Le refus d'un gagnant de rencontrer un représentant en plans de bourses d'études autorisé revient à refuser le prix remporté et dégage Gestion Universitas inc. et la Fondation Universitas du Canada de toute responsabilité tel que décrit au point 6.4

- 6.7 Le gagnant devient souscripteur. Il devra renoncer à tout droit sur le capital ayant servi à l'établissement du Plan.
- 6.8 La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont Leclerc Communication se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 6.9 Les renseignements personnels de chaque participant, tels que son nom, numéro de téléphone et courriel sont recueillis uniquement pour l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans son consentement. Toutefois, si la case de demande d'information est cochée sur le coupon de participation, le participant accepte que ses renseignements personnels soient utilisés aux fins qui y sont indiquées.
- 6.10 Les coupons de participation demeurent la propriété de Leclerc Communication.
- 6.11 Leclerc Communication, Gestion Universitas inc. et/ou la Fondation Universitas du Canada se réservent le droit de mettre fin au concours et/ou d'en modifier les conditions.
- 6.12 Le présent concours et son règlement sont régis par les lois du Québec et sont interprétés conformément à celles-ci.
- 6.13 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (« RACJ ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la RACJ uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 6.14 Le règlement du concours est disponible à l'adresse suivante : www.wknd.fm/concours ou par la poste en écrivant à : Leclerc Communication, 815, boulevard Lebourgneuf, bureau 505, Québec (Québec) G2J 0C1.

Gestion Universitas inc., placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études promus par la Fondation Universitas du Canada.

La forme masculine dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisée dans le seul but d'alléger le texte.